

PARTIE ① POURQUOI SE PRÉPARER À FAIRE FACE AUX INONDATIONS ?

Se préparer à faire face aux inondations vise trois objectifs :

- ▶ **protéger les populations ;**
Il s'agit en priorité de limiter les conséquences sur les vies humaines (victimes).
- ▶ **réduire les dommages ;**
C'est-à-dire réduire l'impact physique et fonctionnel d'une inondation sur le territoire et limiter le coût des conséquences.
- ▶ **accélérer le rétablissement après une inondation.**
Il s'agit de favoriser un retour à la normale le plus rapide et le plus favorable possible.

Ces objectifs sont au cœur de la stratégie nationale de gestion des risques inondations (SNGRI) adoptée en octobre 2014 par le ministère en charge de l'écologie. Ils sont à décliner dans les projets et travaux territoriaux relatifs à la prévention du risque inondation et dans la préparation à la gestion de crise.

✚ POUR EN SAVOIR PLUS :

Le guide du CEPRI « Pourquoi prévenir le risque d'inondation : le maire et la réduction des conséquences dommageables des inondations » : <http://www.cepri.net/publications-et-documents.html>

En résumé, retenons qu'il faut se préparer pour les raisons suivantes :

- ▶ parce qu'une inondation peut mettre en danger la sécurité des personnes et parfois entraîner de nombreuses victimes ;
- ▶ parce que l'inondation provoque de lourds endommagements sur le territoire ;
- ▶ parce qu'elle peut paralyser la vie du territoire en dehors de la zone inondable ;
- ▶ parce qu'une inondation coûte très cher à la collectivité ;

- ▶ parce qu'une commune est rarement la seule à être touchée en cas d'inondation ;
- ▶ parce que c'est un risque récurrent : là où il y a déjà eu une inondation, celle-ci se reproduira ;
- ▶ parce que la récurrence, l'intensité et le coût des événements sont susceptibles d'augmenter sous l'effet du changement climatique ;
- ▶ parce que tout ce qui est préparé à faire face à l'inondation aura une reconstruction plus rapide.

ILLUSTRATION

Coût des inondations

1992 Ouvèze : 530 millions d'euros
1999 Aude : 300 millions d'euros
2002 Gard : 1.08 milliard d'euros
2003 Rhône : 1.07 milliard d'euros
2010 juin Var : 700 millions d'euros
2015 octobre dans le Sud-Est : 640 millions d'euros
2016 mai juin Centre, Ile-de-France : 1.09 milliard d'euros
2018 janvier et février, Seine, Marne, Doubs et Saône : entre 225 et 350 millions d'euros
2018 octobre Aude : estimation entre 130 et 180 millions d'euros

Pour toutes ces raisons et parce que **tous les retours d'expérience** concernant les inondations vécues ces dernières années **montrent que les collectivités qui se sont impliquées dans une démarche de préparation à la gestion de crise**, notamment dotées de PCS, **ont été plus efficaces dans la gestion réelle de la crise**, nous vous incitons à mettre en place un volet « inondation » dans vos plans et procédures de gestion de crise pour vous préparer à faire face aux divers phénomènes.

En effet, contrairement à d'autres événements, les inondations font partie des événements récurrents de



État des véhicules abandonnés dans le camping de Trèbes après le retrait des eaux - Crues de l'Aude de 2018 © IRMa, Sébastien GOMINET, 2018

sécurité civile qui peuvent être anticipés notamment grâce à la connaissance des phénomènes, de leurs conséquences à l'échelle locale et aux informations délivrées par les dispositifs de prévision existants.

L'objectif de ce guide est d'aider les collectivités à synthétiser les connaissances clés existantes sur l'inondation et utiles à une éventuelle gestion de crise, et dès lors que les prévisions météorologiques annoncent qu'un évènement est susceptible d'avoir un impact sur son territoire, **de permettre au maire d'organiser au mieux la réaction communale face à cet**

évènement en anticipant et en hiérarchisant les mesures à prendre sur son territoire.

Les inondations nécessitent avant tout une réaction au plus proche de l'impact, c'est-à-dire au niveau local. En ce sens, la gestion communale de l'évènement est le maillon clé, au-delà des solidarités intercommunales et des apports d'une gestion supra-communale de l'évènement (départementale et zonale par exemple) qui viendront en appui et en complément des actions menées localement.

ILLUSTRATION

En 2014 lors des inondations des fleuves côtiers du Var, deux communes voisines ont adopté des postures très différentes face à la mise en vigilance départementale orange « pluie-inondation ». La première commune a agi en anticipant le risque (déplacement des véhicules techniques communaux sur des secteurs hors d'eau, mise en place d'une surveillance des cours d'eau...). La seconde a estimé que la vigilance orange n'était pas une donnée de nature à modifier le fonctionnement communal. Elle a subi de plein fouet l'évènement. En août 2018 dans le Gard et l'Ardèche, le niveau de préparation des communes exposées aux inondations rapides et les prises de décision anticipées en matière de mise à l'abri des populations ont permis de sauver des vies.

! IMPORTANT

Les inondations peuvent être anticipées en termes de préparation et de prévision des phénomènes. Cette anticipation est l'enjeu principal du volet « inondation » du PCS.

? COMMENT FAIRE ?

Lancer la démarche pour élaborer le volet inondation du PCS (cf. Partie 5 du présent document).
Cf. Fiche A : Évaluer son niveau de préparation.